

LES PAGES DE VOS AUTORITES



Printemps 2006 Numéro 5



La Gazette de Prangins
Informations officielles
Administration communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
tél. 022.994.31.13

Délégué à l'information
Andres Zähringer
azaehring@prangins.ch



Aménagement du parc de l'Hôpital de Prangins et étude des milieux naturels

Un Plan Partiel d'Affectation va être soumis au Conseil communal le 28 mars prochain. Il s'agit du plan « Eglantine-Peupliers » qui a déjà fait l'objet d'une séance d'information publique en novembre dernier. Ce plan concerne les parcelles de l'Hôpital psychiatrique et devrait permettre une évolution du bâti par rapport à des besoins spécifiques à long terme, ainsi qu'une mise en valeur de l'espace et de l'environnement naturel afin que la qualité du site soit maintenue et développée d'une manière harmonieuse. L'étude de ce Plan Partiel d'Affectation comprend un relevé de la faune effectué en juillet 2004 par un bureau d'ingénieurs lausannois.

Découvrons les espèces d'oiseaux recensés sur le site

Trente sept oiseaux nicheurs (31 réguliers, 4 occasionnels et 2 espèces difficiles à trouver), soit une importante diversité qui ne présente toutefois pas d'espèces menacées. Parmi les nicheurs réguliers les moins courants, mentionnons le Lorient d'Europe, le Pic épeichette et le Gobemouche gris. Trois espèces de rapaces se reproduisent chaque année sur le site: la Buse variable, le Milan noir et la Chouette hulotte.

Parmi les nicheurs irréguliers, il faut noter la présence remarquable du Faucon hobereau qui a niché, il y a quelques années, dans le massif forestier près du parc des biches. Il se reproduit actuellement dans les boisements de la Promenthouse et vient régulièrement chasser près de l'Hôpital. Parmi les oiseaux qui visitent le site pour se nourrir, l'espèce la plus remarquable est la Huppe fasciée. Le Faucon pèlerin vient régulièrement plumer les oiseaux qu'il capture sur le séquoia géant du parc. Un Martin pêcheur a été observé survolant l'étang artificiel qui ne contient pas de poissons !

Le Pic Mar a bénéficié d'une attention toute particulière mais les observateurs n'en ont pas trouvé trace à Prangins. Cette espèce, vulnérable en Suisse, recensée régulièrement dans les bois de la Promenthouse jusqu'en 1997, semble maintenant préférer les forêts du pied du Jura neuchâtelois.

Rappelons que le parc de l'Hôpital est à la disposition des patients et de leurs visiteurs, mais aussi des pranginois. Une paisible escapade en vaut la peine.

Martine Baud, Municipale

Texte basé sur l'étude du bureau CSD à Lausanne



INFORMATIONS OFFICIELLES

Récolte de produits toxiques

Le 13 mai 2006, lors du marché aux fleurs, un stand d'information concernant les déchets sera à disposition des citoyens pranginois. Ce jour-là, vous pourrez amener tous les produits toxiques dont vous ne savez plus que faire et que vous aimeriez jeter.



Exercices de recherche d'avions accidentés.

Durant le mois d'avril (24, 26, 28) et le 16 mai, auront lieu des exercices pour les sapeurs d'aviation de l'aéroport de Genève. Ces exercices impliqueront le survol de notre commune, voire éventuellement des interventions sur son territoire. Merci de leur réserver bon accueil.





SPECIAL ELECTIONS COMMUNALES

Résultat des élections au Conseil communal :

1° 651: FISCHER Ariane ; 2° 647: BAUMGARTNER Pierre ; 2° 647: MOSSET Gérard ; 4° 644: MULETHALER Frédy ; 5° 638: MARIN Jeannine ; 6° 635: BERNET Robert ; 7° 630: SIEBER Pierre ; 7° 630: PASCHE Reynald ; 9° 629: PERRET Claude ; 10° 623: BRYAND François ; 10° 623: GERBER André ; 12° 622: EBERHARD Markus ; 13° 621: DECURNEX Michel ; 14° 618: RIHS Anita ; 15° 615: GAVILLET Liliane ; 15° 615: LIECHTI Adrien ; 17° 612: HEDIGER Walter ; 18° 611: BRUGGER Jean-Jacques ; 19° 610: SUTER Georges ; 20° 609: HANHART Pierre ; 21° 603: KLEINBAUER Isabelle ; 22° 600: BADER Philippe ; 23° 593: FAVRE Christian ; 24° 592: AUGSBURGER Michel ; 25° 586: CHEVALIER Denys ; 25° 586: MULLER Gérald ; 27° 585: MAUROUX Gilles ; 28° 583: ANTOINE Jacques ; 29° 580: CARTIER Blaise ; 30° 580: COROD Daniel ; 30° 578: PINGOUD Laurent ; 32° 574: PYTHOUD Paul ; 33° 567: ANDRÉ Ursula ; 34° 563: SEEMATTER Violeta ; 35° 559: DORENBOS Peter ; 36° 552: HAYMOZ Henri ; 37° 550: PEUKER Monique ; 38° 544: LOSEY René ; 39° 553: POZZA AGTHE Sonia ; 40° 525: DUBOSSON Yildiz ; 41° 524: BORNAND Fabienne ; 42° 512: CHRISTIN Dominique Ella ; 43° 507: BADER Corinne ; 44° 504: FUCHS Heidi ; 45° 491: SINZ Renate ; 46° 485: LEUBA Philippe ; 47° 476: BORNAND Emile ; 48° 470: NICULESCU Dan ; 49° 465: GUTOWSKI Charles ; 50° 464: GAUCHAT Willy ; 50° 464: ROULIN Gilbert ; 52° 445: SERAFINI Patrick ; 53° 433: MARET Jean-Paul ; 54° 431: SCHMID Charles ; 55° 423: FRIEDLI Daniel ; 56° 422: AUBERSON Jacques ; 57° 395: HERVIEU Yann ; 58° 388: BOCHUD Georges ; 59° 346: NESURINI Massimo ; 59° 346: von BÜREN Marc ; 61° 341: PERRET Christophe ; 62° 336: SCHMÄH Martine ; 63° 334: HAYMOZ Claudine ; 64° 332: DUBUS Daniel ; 65° 329: RICKLI Marie-Madeleine ; 66° 308: Van LECKWYCK Marie ; 67° 307: WALTER Nicolas ; 68° 286: HAAS Roland ; 69° 285: GETAZ Eric ; 70° 237: SCHWENDIMANN Paul ; 71° 233: STOKOE Philip ; 72° 200: NAEF Theodore ; 73° 198: SAUTELLE-SMITH Audrey ; 74° 184: JOHNSON Robert ; 75° 170: GACHET Jean-Philippe ; 76° 153: FELTER Jörg ; 77° 139: DIAKOFF Igor

Majorité absolue : 398 voix

Résultat des élections à la Municipalité :

1° 692: Mme Martine BAUD ; 1° 692: M. Jean-Jacques BRÜGGER ; 3° 683: M. Hans-Rudolf KAPPELER ; 4° 561: M. André FISCHER ; 5° 415: Mme Dominique Ella CHRISTIN ; 6° 380: Mme Violeta SEEMATTER ; 7° 376: M. Eric GETAZ

Majorité absolue : 426 voix



2ème tour de l'élection à la Municipalité (1 siège vacant) Scrutin du 2 avril 2006 :

Candidats :

Mme Violeta SEEMATTER, Conseillère communale, mère au foyer
Mme Dominique Ella CHRISTIN, économiste
M. Eric GETAZ, retraité

Le matériel de vote vous parviendra par poste entre le 20 et le 28 mars 2006



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Prangins – un village propre ?

Avec votre aide nous arriverons à rendre notre commune encore plus jolie. Utilisez les poubelles et les containers à votre disposition dans tout le village, ramassez les crottes de chiens, c'est le respect envers vos concitoyens. Triez bien les déchets pour que la facture et les taxes n'exploient pas.

Au début de chaque année, la Municipalité distribue le *manuel pratique* pour l'évacuation des ordures et déchets encombrants dans tous les ménages pranginois. Les nouveaux habitants le reçoivent lors de leur inscription. Ce manuel vous donne toutes les informations nécessaires afin que vous puissiez bien trier les déchets.

Des taxes ? Mais pourquoi ?

Il y a quelques temps, vous avez reçu une facture concernant la *taxe-déchets*. Pour mémoire, nous vous rappelons les barèmes, illustrés par quelques exemples:

Taxe de base	1 adulte	Fr. 100.-
	adultes suivants, par ménage,	Fr. 80.-
	enfants de moins de 18 ans	Fr. 40.-

Exemples:

a - couple sans enfants	100.- + 80.-	=	Fr. 180.-/an
b - famille 2 ad./2 enfants	100.- + 80.- + 2 x 40.-	=	Fr. 260.-/an
c - 1 adulte/3 enfants	100.- + 3 x 40.-	=	Fr. 220.-/an
d - famille 2 ad./5 enfants	100.- + 80.- + 3 x 40.-	=	Fr. 300.-/an

(dès 3 enfants, les suivants ne paient pas de taxe)



La Municipalité remercie toutes les personnes qui, par leurs actes citoyens, participent activement au maintien de la propreté du village de Prangins.

Elisabeth Kneubuehler, Municipale

Préavis :

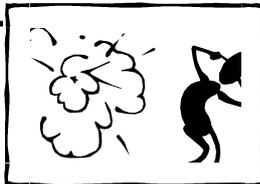
Lors de la séance du Conseil communal du 28 mars 2006, la Municipalité présentera deux préavis :

- la demande de naturalisation avec bourgeoisie de Prangins de la famille MUSLI,
- le Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Eglantine - Peupliers » et son règlement.



Tirs militaires au stand de Duillier :

le mercredi 19 avril de 18h à 20h,
le mercredi 10 mai de 18h à 20h,
le samedi 26 août de 8h à 12h.



Comme chacun peut le constater, les plaintes concernant le bruit et les chiens sont à l'ordre du jour. Ils remplissent les médias et interpellent les autorités.

A ce propos, la Municipalité rappelle qu'il existe un Règlement de Police qui contient un certain nombre de dispositions concernant ces sujets, et que chacun peut se procurer à l'Administration communale.

Bruit.

Le bruit est aujourd'hui une nuisance très répandue qui touche de près ou de loin l'ensemble de la population. Lutter contre le bruit est considéré comme une mesure de protection de la santé. L'amélioration de la qualité de vie de chacun en dépend. A ce sujet, la Municipalité de Prangins rappelle à la population que le Règlement de police, dans ses articles 19 à 21, donne des instructions précises par rapport à la tranquillité publique.

Quelques rappels:

- Le dimanche, les jours fériés légaux et les jours de fêtes religieuses légales sont jours de repos public.
- Tout bruit de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 20h et 7h et le samedi dès 18h.
- Après 22h et avant 7h, l'emploi d'instruments de musique ou d'appareils diffuseurs de son n'est permis que dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu du voisinage.



L'usage de tondeuses à gazon ou de souffleuses à feuilles doit être interrompu entre 12h et 13h au minimum. Tout contrevenant est punissable.

La Municipalité compte sur le comportement adéquat de chacun et sur le respect des uns vis-à-vis des autres, pour continuer de vivre agréablement dans le village.

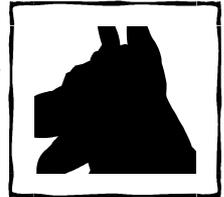
Chiens

Suite au drame survenu en Suisse récemment, un enfant dévoré par des chiens pitbull, la Municipalité se doit de rappeler à ses habitants les articles 28 à 34 du Règlement de Police.

- Il est interdit de laisser divaguer les animaux qui compromettraient la sécurité publique.
- Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui.
- Les chiens doivent être déclarés à la commune et munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.
- Les personnes accompagnées d'un chien doivent prendre toutes les mesures utiles pour empêcher ceux-ci de souiller tout espace public.

Nous rappelons que des "robidogs" sont à disposition dans le village et que chaque propriétaire doit ramasser les souillures de son chien. Les personnes y contrevenant, sont punissables.

La Municipalité remercie la population qui respecte les règles indispensables au maintien d'une cohabitation agréable.



Eliane Jaccard, Municipale

LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

Lettre ouverte du 9 décembre 2005 au Président du Grand Conseil

Le Conseil Communal de Prangins en a assez du manque de considération des autorités cantonales à l'égard de leurs communes. Les élus de ce canton se comportent de manière suffisante en leur imposant des décisions lourdes de conséquences financières.

Lors de la mise en place d'Etacom qui simplifiait les relations communes/état, l'Etat diffusa cette phrase qui devait résumer le tout : « Qui commande paie et qui paie commande » or cette phrase devrait être comprise comme « l'Etat commande et les communes paient ». C'est une ingérence de l'Etat dans les affaires communales !

Que l'Etat assume ! Qu'il endosse ses hausses des charges en augmentant son propre taux d'impôt cantonal. Mais de grâce, qu'il cesse de jouer avec celui d'un certain nombre de communes en leur imposant en dernier ressort des factures qui lui incombent.

Pour la commune de Prangins, la facture sociale 2006 s'accroît de 34,5% par rapport à 2005. Cela représente près de 14 points d'impôt communal (23%) !! Afin d'y faire face, la commune va devoir emprunter et en plus augmenter ses impôts. Les Pranginois subissent ainsi leur 3^{ème} hausse du taux d'imposition depuis 2002 (deux dues aux augmentations des charges de l'Etat et une lors de la bascule). Quant au canton, hormis l'effet de ladite bascule, son taux est toujours au même niveau qu'en 1972.

L'Etat préfère pénaliser un certain nombre de communes en les contraignant à augmenter leur propre taux d'impôt plutôt que de relever modérément le taux d'impôt cantonal répartissant ainsi ses charges sur l'ensemble de son territoire.

Non content de la péréquation financière qui occasionna en 2004 un élan de solidarité entre communes, répartissant les ressources des unes et les remettant aux autres, l'Etat réitère son geste en ponctionnant à nouveau les communes encore saines. Il tue l'autonomie communale. Prangins, par exemple, a vu sa marge d'impôt (la partie dont la commune dispose) fondre de 68% en 1998 à 19% du total de ses recettes fiscales en 2006.

Jusqu'où l'Etat veut-il encore aller ?

Le conseil Communal de Prangins remercie le Président du Grand Conseil de l'attention qu'il vouera à la présente et le prie de croire, à l'expression de sa parfaite considération.

Le Conseil Communal de Prangins



Lors de sa dernière séance de l'année 2005, le Conseil communal a :

- Essentiellement étudié, puis adopté, le budget communal pour 2006. Celui-ci doit faire face à une facture sociale (imposée par les Autorités cantonales) fortement grossie (voir La Gazette du mois de décembre). Malgré une augmentation, du côté des recettes, du taux d'imposition de 8 pour cent (11 pour cent si l'on tient compte de l'introduction de la taxe sur les déchets) ce budget sera déficitaire,
- Décidé, à l'unanimité moins deux voix, d'adresser une lettre ouverte au Grand Conseil, reproduite intégralement ci-dessous.

Par contre la demande d'un crédit de Fr. 110'000.-- en vue de la création de WC publics supplémentaires aux Abériaux, au vu de la situation financière actuelle, a été retirée par la Municipalité qui la représentera lorsque les circonstances s'y prêteront.

Dates des prochaines séances du Conseil communal :

Le mardi **28 mars** à 20h00
 Le mercredi **10 mai** à 20h00
 Le lundi **19 juin** à 20h00

11

Prochaines dates importantes prévues :

Le 2 avril 2006 : élection de la Municipalité, 2e tour

Le 21 mai 2006: élection du Syndic, élection des suppléants au Conseil communal et votations fédérales

EN JOIE ET EN PEINE



Ils sont nés :

Yohan FRANCHI	le 20 octobre
Livia REGELIN	le 20 octobre
Léo CORTHAY	le 9 novembre
Nicolas PERRET	le 29 novembre
Mathieu LOPIN	le 30 novembre
Noah MUSA	le 1er décembre
Annibal AALLEMAND	le 9 décembre
Leontina NEZIRI	le 1er janvier 2006
<i>1ère naissance de l'année à l'hôpital de Nyon</i>	
Rebecca HARRIS	le 3 janvier
Joséphine LAURIOT	le 25 janvier
Noé von MURALT	le 28 janvier
José PEREZ da SILVA	le 29 janvier
Constance PERELLI	le 2 février
Kenan BOULAY	le 9 février
Killian van HOOF	le 13 février
Guillaume SCHNEIDER	le 14 février
Adèle SKALLI	le 15 février
Mohammad S. KHALILI	le 17 février

Ils ont fêté :

Leurs **80 ans** :

Mme Janine SCHMIT	le 14 janvier
M. Edmond JENNY	le 11 février

Ses **90 ans** :

M. Otto STAÜBLI	le 22 février
-----------------	---------------



Ils nous ont quittés :

M. François SIMOND	le 27 novembre 05
Mme Karin GUILLAUME-GENTIL	le 7 janvier
M. Charly MÜLLER	le 23 janvier
M. Pierre WÜTRICH	le 27 janvier
Mme Marie-Louise OGUEY	le 31 janvier
M. Georges FELLMANN	le 3 février
Mme Liliane PELLAUX	le 3 février
M. Daniel LECHAIRE	le 4 février
M. Mathieu ANJEMA	le 6 février
Mme Lucie NARBEL	le 17 février
M. Roger GIROD	le 6 mars



DES NOMS SUR DES VISAGES

Pour des questions de place dans cette édition, nous poursuivons la présentation des collaborateurs de la Commune dans notre prochain numéro. Merci pour votre compréhension.

